

Créée à l'initiative de Monseigneur Daucourt, la Fondation Sainte-Geneviève est à l'image de la sainte dont elle porte fièrement le nom : engagée dans la cité et animée par le message de l'évangile. Il n'était pas possible pour l'Association Diocésaine de Nanterre de recevoir des dons pour les nombreuses activités d'intérêt général de l'Église. C'est pourquoi la Fondation Sainte-Geneviève a été créée en novembre dernier pour agir dans les domaines de la solidarité, de l'éducation et de la culture.

Il s'agit d'une structure agissant selon un modèle original : grâce au réseau des paroisses et mouvements répartis sur tout le territoire des Hauts-de-Seine, la Fondation identifie les porteurs d'idées et de projets et les aide à concrétiser leurs initiatives par un accompagnement et un financement adaptés. Elle cherche égale-

ment à favoriser la concertation, la coordination et la mutualisation des moyens entre les différents acteurs de la solidarité. « *Nous voulons servir l'homme dans toutes ses dimensions, en nous mettant à l'écoute des besoins sur le terrain, en priorité ceux des plus démunis, et en soutenant des projets concrets* » précise Marc Flurin, Délégué général de la Fondation.

Les projets sont soigneusement sélectionnés et une parfaite traçabilité de l'utilisation des dons est assurée. La Fondation se montre exigeante sur la qualité des projets soutenus et privilégie les circuits courts : pas d'intermédiaires, financements dirigés directement sur des actions ciblées, gérés par des associations locales qui doivent rendre compte de leur action.

La Fondation Sainte-Geneviève est abritée par la Fondation Notre-Dame, reconnue d'utilité publique, qui existe depuis dix-

huit ans sur Paris et exerce un contrôle strict aux plans financier et juridique.

Le Comité exécutif est présidé par l'évêque de Nanterre et composé de personnalités choisies pour leurs compétences et leur expérience. Les donateurs, particuliers et entreprises, peuvent demander un reçu fiscal qui permet une réduction de l'impôt sur le revenu (66 %), de l'impôt sur les sociétés (60 %) ou de l'ISF (75 %).

Les chèques sont à établir à l'ordre de la Fondation® Sainte-Geneviève, 85 rue de Suresnes 92022 Nanterre Cedex.

La Fondation recherche aussi des bénévoles pour assurer diverses tâches (gestion administrative, communication, organisation d'un forum...) afin de partager cette belle aventure.

Contact : Marc Flurin : 01 41 38 12 43
fondationsaintegenevieve@gmail.com